



WORLD TRADE ORGANIZATION  
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE  
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: **WLI/100**

26 mars 1999

**PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE KIRGHIZE  
À L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT  
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE  
FAIT À GENÈVE LE 14 OCTOBRE 1998**

**ENVOI DE COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, conformément au paragraphe 9 du Protocole d'accession de la République kirghize à l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, fait à Genève le 14 octobre 1998, une copie certifiée conforme dudit Protocole.

Conformément à son paragraphe 8, le Protocole est entré en vigueur le 20 décembre 1998.

R. Ruggiero  
Directeur général

99-1323

WT/Let/296